

**MINISTERE des Solidarités, de l'Autonomie  
et des Personnes handicapées de France**  
**Monsieur Jean-Christophe COMBE, Ministre**  
14 avenue Duquesne  
75700 PARIS

Aignan, le 09 février 2023

N/Réf. : MO/SO/MLC/002.23  
Objet : Etudes et profession assistant maternel

Monsieur le Ministre,

Depuis longtemps nous constatons que l'accueil d'un enfant au domicile d'un assistant maternel n'est pas réellement étudié au sein des différentes recherches et l'avons déjà fait remonter à plusieurs reprises.

Nous sommes en effet, très étonnés que les études à venir questionnent peu l'accueil individuel et lorsqu'elles sont questionnées, elles le sont au regard de l'employabilité du professionnel et non sur des sujets tels que le langage, les émotions, l'éveil du jeune enfant dans ce mode d'accueil.

Par exemple, les études ci-dessous qui sont en cours<sup>1</sup> ou à venir sur de tels sujets sont exclusivement interrogées vers les EAJE :

- Les professionnelles de crèches et les émotions des enfants, sous la direction de Guislain Leroy, université de Rennes.
- Interactions langagières entre les professionnelles de la petite enfance et les enfants accueillis en Eaje, sous la direction de Caroline Masson, sciences du langage, laboratoire Clesthia - Sorbonne Nouvelle.

L'intérêt de ce mode d'accueil pour l'enfant semble toujours peu investi par les chercheurs. Pire cet angle mort de la recherche peut construire à terme des perceptions négatives pour ce mode d'accueil. Cette invisibilité peut produire des raccourcis de réflexion où serait perçu qu'un mode d'accueil de qualité ne se retrouverait que dans le modèle de la crèche.

Par effet de domino, cela finit également par produire une perte de sens du côté des professionnels et un résultat sur leurs candidatures : « *Qui viendrait dans un mode d'accueil qui est toujours considéré « à défaut<sup>2</sup>» d'un autre ?* »

Pour l'Ufnafaam, il est difficile de comprendre pourquoi le premier mode d'accueil est si peu étudié.

- Est-ce parce qu'il est lié à un manque de considération des pouvoirs publics ?
- Est-ce parce qu'il s'agit d'un emploi exclusivement féminin ?

Force est en tout cas de constater qu'une absence d'étude sur ces sujets ne permet ni l'analyse de ce qui relève de la qualité de ce mode d'accueil ni son amélioration. Comment dans ces conditions souhaiter construire un réel modèle d'accueil de qualité pour nos enfants ?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**La Présidente Nationale,  
Madame Martine ORLAK**



**La Directrice de la Communication et du développement  
Mme Sandra ONYSZKO**



<sup>1</sup> Lettre de l'Onape n° 7 - Décembre 2022.

<sup>2</sup> Répété souvent dans les rapports officiels.